



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/173
S/1996/469
25 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 43 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 20 juin 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur la région des Grands Lacs, en particulier sur le Burundi, publiée le 20 juin 1996 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) F. Paolo FULCI

* A/51/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la
région des Grands Lacs, en particulier sur le Burundi

Rome, le 20 juin 1996. L'Italie, en tant que Président de l'Union européenne, après avoir consulté ses partenaires, a émis la déclaration suivante :

Les objectifs et priorités de l'Union européenne à l'égard de la région des Grands Lacs visent à assurer la paix, à consolider les processus de réconciliation nationale dans les pays concernés, à faciliter le retour à une vie démocratique normale, notamment à travers la restauration de l'état de droit, ainsi qu'à favoriser le redressement économique et social.

Consciente des liens étroits qui existent entre les différents problèmes politiques, économiques et humanitaires que connaît la région et des risques sérieux de déstabilisation qui subsistent, l'Union européenne souligne l'exigence d'une approche globale et de la dimension régionale dans la recherche de solutions durables de la crise. Elle considère que la présence de plus d'un million et demi de réfugiés dans la région constitue un élément majeur de déstabilisation et que leur retour dans les pays d'origine dans des conditions de sécurité et de dignité est essentiel pour le rétablissement de la paix.

Elle fait appel aux chefs d'État signataires des déclarations du Caire et de Tunis pour qu'ils observent les engagements pris, afin d'empêcher en particulier le trafic d'armes et l'entraînement de diverses milices et groupements armés qui ne font qu'accroître l'insécurité dans la région. Elle rappelle à ce propos la résolution 1053 (1996) du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que les dispositions du plan d'action de la Conférence de Bujumbura (12-17 février 1995) relatives à la prévention des activités subversives dans les pays d'asile. L'Union européenne souligne aussi l'importance de déployer des observateurs des Nations Unies dans les aéroports et aux frontières.

L'Union européenne est de plus en plus préoccupée par la dégradation de la situation politique et des droits de l'homme au Burundi et par l'intensification de la violence. La persistance des affrontements, leur étendue dans plusieurs régions du pays, ainsi que les meurtres et les exactions commis à l'encontre des populations civiles risquent d'entraîner le Burundi dans un engrenage de conflit permanent.

L'Union européenne condamne fermement tout recours à la violence, qui ne peut en aucun cas offrir une solution aux problèmes du pays, et elle fait appel à l'ensemble des composantes du pays pour qu'elles s'engagent dans la voie de la résolution négociée de leurs différends et pour qu'elles s'accordent sur une cessation immédiate et générale de la violence. Elle soutient les initiatives de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) visant à rétablir la paix, aussi bien que les efforts dans ce sens que l'ancien Président Nyerere est en train de conduire. Elle espère vivement que les contacts entrepris pourront déboucher sur un dialogue national ouvert à

/...

toutes les composantes du pays. Elle exprime aussi son soutien aux efforts en cours de la part de différentes instances et personnalités, telles que les anciens Présidents Carter et Touré et l'archevêque Tutu.

L'Union européenne rappelle qu'elle a aussi pris des initiatives visant à la solution de la crise et que, plus récemment, elle a nommé un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello, pour soutenir les efforts en cours de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres instances et personnalités et notamment pour favoriser l'organisation d'une conférence régionale sous l'égide conjointe de l'ONU et de l'OUA, qui devrait examiner et résoudre les causes profondes de la crise. L'Union européenne confirme sa conviction qu'il est nécessaire de convoquer aussitôt que possible cette conférence.

L'Union européenne rappelle qu'elle est prête à contribuer aux mesures concrètes en faveur de la paix et de la réconciliation au Burundi, notamment en ce qui concerne l'organisation d'un dialogue national, l'appui aux actions en faveur des droits de l'homme et la restauration d'un État de droit. Elle rappelle aussi sa disponibilité à poursuivre le financement de la mission d'observation de l'OUA et de la mission des observateurs des droits de l'homme des Nations Unies. Elle rappelle également qu'elle est prête à aider au rétablissement économique et social du Burundi lorsque les conditions politiques et de sécurité auront permis d'entreprendre des programmes de réhabilitation dans le pays.
